

TERRES DE MONTAIGU

*Le Président*

Communauté de Communes  
Ardenne Rives de Meuse  
COURRIER  
du 03/11/2025  
Ato

**CC Ardenne, Rives de Meuse**  
Monsieur le Président Bernard DEKENS  
29 Rue Méhul  
08600 Givet (Ardennes)

Fait à Montaigu-Vendée, le 28 octobre 2025

N/Réf : N/Réf : AC/LD – AL/DG – LET-2810-01-2025

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint le courrier adressé jeudi dernier à Monsieur Sébastien Martin, ministre de l'Industrie, concernant la grave menace qui pèse sur nous, territoires industriels, si l'article 31 du projet de loi de finance 2026 n'était pas retiré.

Le ministre, dès le lendemain, a bien voulu me recevoir avec une délégation des présidents d'EPCI de mon territoire de SCOT. Nous lui avons dit que nous étions prêts à faire des efforts pour redresser la situation budgétaire de la France mais que l'état devrait montrer l'exemple sur ses propres dépenses. L'article 31, en plus d'être injuste et punitif, empêcherait demain tous les territoires industriels d'accueillir et d'accompagner le développement des entreprises qui font la richesse du pays et la cohésion des territoires ruraux.

Je remercie Monsieur Sébastien Martin pour son écoute attentive et bienveillante lors de cette rencontre.

Je vous invite à rester déterminés et à agir auprès de nos parlementaires pour la suppression de l'article 31.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Antoine CHÉREAU  
Président de la communauté d'agglomération  
Terres de Montaigu  
1<sup>er</sup> vice-Président de la Région des Pays de la Loire



Monsieur Sébastien MARTIN  
Ministre délégué chargé de l'Industrie  
Ministères économiques et financiers  
Télédoc 151  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

A Montaigu-Vendée, le 23 octobre 2025

N/Réf : AC/FL/MF – NM/DG – LET-2310-2025

Monsieur le Ministre,

*Reçu le 24/10/2025*

En 2018, lorsque le programme « territoire d'industrie » fût créé par le premier ministre, nous avons applaudi cette intention d'engendrer des synergies autour des collectivités qui bataillent pour accueillir les usines en France.

En 2021, lorsque le plan France 2030 fût lancé par le Président de la République, avec pour objectif « de redevenir une Nation d'innovation et de production », nous avons voulu croire à la réelle volonté de nos dirigeants politiques d'enfin réindustrialiser la France.

Le 11 mai 2023, lorsque le Président de la République a présenté sa stratégie pour accélérer la réindustrialisation, nous y avons perçu une vraie détermination à mobiliser tous les acteurs et tous les outils autour de l'attractivité industrielle de notre pays.

Nous nous sommes inscrits dans tous les dispositifs qui visaient à renforcer la place de l'industrie dans notre économie.

Sur les Terres de Montaigu, nous avons la chance de compter des fleurons industriels tels que SODEBO, Havea, Tronico, Rolix Defontaine, VMI... dont les secteurs d'activité sont extrêmement variés (construction, agroalimentaire, pharmacie, ameublement, aéronautique et train, textile...). Ce sont 140 établissements industriels, employant plus de 8000 personnes, font des Terres de Montaigu, le premier bassin industriel de Vendée.

**Le travail partenarial entre les élus locaux et les dirigeants de ces entreprises est étroit. Chacun sait ce qu'il doit à l'engagement de l'autre.**

Nous avons des habitudes de travail et de dialogue autour des questions RH, des problématiques d'attractivité de nos territoires pour la main d'œuvre, des questions de sensibilisation des plus jeunes aux métiers industriels, mais aussi des enjeux environnementaux et de décarbonation.

Nous avons aussi un dialogue fiscal régulier et des politiques de taux raisonnables compte tenu des enjeux concurrentiels des entreprises industrielles.

**Malheureusement, en cet automne 2025, nous sommes abasourdis par l'intention gouvernementale de punir les territoires industriels.**

Le projet de loi de finances, dans son article 31, prévoit en effet de diminuer de 25% la compensation de l'abattement des valeurs locatives des établissements industriels institué en 2021 avec comme conséquence directe de ne pénaliser que les collectivités locales où l'industrie est présente.

Ce texte est dangereux à bien des titres.

- **Pour l'équilibre budgétaire des collectivités concernées, ce texte est une menace.**

Alors que le DILICO est assorti d'une limite supérieure de prélèvement au maximum de 2% des recettes, aucune barrière n'a été prévue sur la réduction de dotation de l'article 31. Ainsi, selon la première évaluation de l'association intercommunalités de France, certaines collectivités pourraient se voir amputées, en un seul exercice budgétaire, de 10, 15 ou 20% de leurs recettes annuelles sans que cela n'alerte personne à Bercy.

Et lorsque l'on regarde les chiffres en détail, on s'aperçoit par exemple que la ville des Herbiers en Vendée, pourrait perdre 29% de son autofinancement brut, que le bloc local de la région de St Nazaire pourrait perdre plus de 9 millions d'euros en une seule année, que la communauté d'agglomération Terres de Montaigu devrait supprimer 35 postes sur les 230 qu'elle emploie.

**Le dispositif de l'article 31 aurait pour conséquence de faire porter un effort beaucoup trop lourd, sur un temps beaucoup trop court et sur un nombre de territoires beaucoup trop restreint.**

- **Pour son inefficacité économique, ce texte est un danger**

S'attaquer si durement, si soudainement et si singulièrement aux budgets des collectivités industrielles ferait courir le risque que ces mêmes collectivités relèvent leurs taux de Taxe Foncière, de Cotisation Foncière des Entreprises et du Versement Mobilité alors même qu'elles sont souvent des exemples de sobriété fiscale.

Ainsi, l'application de l'article 31 risque-t-elle d'entrainer une sur taxation des entreprises de production alors que dans le même temps, le gouvernement annonce la fin de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

L'article 31 ayant un effet sur les compensations de TF et la CFE, ce choc fiscal risque d'être double, concernant en effet les taux communaux et les taux intercommunaux.

- **Pour l'injustice qu'il crée, ce texte est une aberration**

Nous avions cru comprendre ces dernières années que l'Etat était attaché à l'économie productive mais récemment, ses choix en matière de fiscalité locale montrent exactement le contraire.

En effet, l'article 31 créerait de grandes injustices entre les territoires. Les territoires industriels et jeunes paieraient une très lourde contribution dès cette année quand les territoires littoraux, à l'économie majoritairement présente, avec une population âgée, ne seraient quasiment pas impactés.

Les campagnes productives devraient sabrer dans leurs investissements quand les métropoles à l'économie tertiaire ultra dominante ne seraient que peu touchées.

Comment lire cette injustice territoriale ?

Comment la lire d'autant plus que les territoires touristiques ont conservé une taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qu'ils ont été autorisés à la majorer très fortement alors que dans le même temps les territoires industriels perdaient un levier de taux sur 50% de leurs bases économiques.

**En somme, la France des usines pourrait être châtiée quand celle des sièges sociaux serait encouragée. La France du travail serait punie quand celle des vacances serait soutenue, les bassins industriels de nos villes moyennes sacrifiés au profit des centre-ville et des plages.**

Ce texte dresserait les territoires les uns contre les autres.

Cette politique deviendrait illisible, injuste et à certains égards, révoltante.

- Pour les messages et la symbolique, ce texte est une absurdité

D'un discours volontariste et conquérant jusqu'en 2023, l'Etat envoie désormais le message suivant aux élus des territoires : « plus vous vous êtes battus pour implanter des usines, plus vous paierez ».

Il y avait déjà, de la part des élus locaux, dans le fait de vouloir aménager une zone industrielle, un acte d'un grand courage tellement les contraintes foncières, administratives, environnementales et parfois sociétales étaient fortes. Désormais, faut-il comprendre de l'article 31 qu'une nouvelle embûche a surgi ? L'usine ne rapportera plus grand-chose au budget local.

Les élus qui défendent l'industrie ne sont pas si nombreux en France.

Entre ceux qui n'y croient plus par lassitude parce que la fabrication des biens de consommation a été massivement délocalisée, ceux qui n'en veulent plus par idéologie parce que l'industrie polluerait ou parce qu'elle n'est pas tendance chez les bourgeois-bohème et ceux qui se découragent face aux excès normatifs, les raisons de baisser les bras sont nombreuses.

Au contraire de l'article 31, l'Etat devrait choyer celles et ceux de ses élus qui y croient, se battent et parviennent à attirer chez eux de petits ou de grands projets d'entreprises productives.

Dans le bocage Vendéen, le nombre d'emplois industriels a progressé ces 15 dernières années, notre taux de chômage est l'un des plus faibles de France (moins de 4%), notre taux de pauvreté reste extrêmement bas, l'écart de richesse dans la population est aussi un des plus faibles de France, et nous savons que nous devons tout cela notamment à la présence de l'industrie dans notre économie locale.

Nous avons choisi d'y croire parce que nous pensons qu'il n'existe pas de modèle social vraiment intégrateur ni de modèle économique équilibré sans une présence réelle de l'industrie.

Faire le choix délibéré de cibler les territoires productifs, ce serait renoncer à l'ambition de la réindustrialisation Française.

Nous vous appelons donc solennellement à retirer l'article 31 du Projet de Loi de Finances et à renoncer à cibler particulièrement les territoires industriels pour le remboursement de la dette de l'Etat.

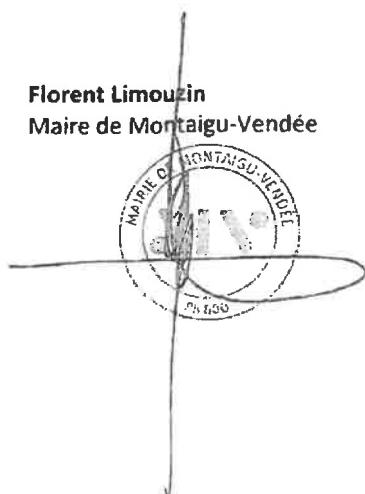
Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

*A la droite*

Antoine Chéreau  
Président de la communauté d'agglomération  
Terres de Montaigu  
1<sup>er</sup> vice-Président de la Région des Pays de la Loire



Florent Limouzin  
Maire de Montaigu-Vendée



Copie à :

M. Emmanuel Macron, Président de la République  
M. Sébastien Lecornu, Premier Ministre  
Mme Amélie De Montchalin, Ministre de l'action et des Comptes publics  
M. Roland Lescure, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique  
Mme Françoise Gatel, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

# INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Coût estimé des mesures du Budget 2026 présenté par le Gouvernement Lecomu II sur les communes  
mise à jour au 30 octobre 2025

Département	Nom de la commune	Coût estimé des mesures	Dilico 2026	Retour du Dilico 2025	Baisse de la DCRTP	Baisse du PSR sur les locaux industriels
08 - Ardennes	<b>Anchamps</b>	<b>560 €</b>	0 €	0 €	0 €	560 €
08 - Ardennes	<b>Aubrives</b>	<b>30 400 €</b>	0 €	0 €	14 300 €	16 200 €
08 - Ardennes	<b>Chooz</b>	<b>2 823 800 €</b>	162 600 €	-48 790 €	0 €	2 709 900 €
08 - Ardennes	<b>Fépin</b>	<b>10 €</b>	0 €	0 €	0 €	10 €
08 - Ardennes	<b>Foisches</b>	<b>590 €</b>	0 €	0 €	0 €	590 €
08 - Ardennes	<b>Fromelennes</b>	<b>92 900 €</b>	29 200 €	0 €	17 300 €	46 300 €
08 - Ardennes	<b>Fumay</b>	<b>26 500 €</b>	0 €	0 €	0 €	26 500 €
08 - Ardennes	<b>Givet</b>	<b>352 700 €</b>	174 400 €	0 €	121 800 €	56 400 €
08 - Ardennes	<b>Ham-sur-Meuse</b>	<b>8 500 €</b>	1 400 €	0 €	4 700 €	2 400 €
08 - Ardennes	<b>Haybes</b>	<b>38 900 €</b>	0 €	0 €	30 000 €	8 800 €
08 - Ardennes	<b>Hierges</b>	<b>19 800 €</b>	6 800 €	-390 €	0 €	13 400 €
08 - Ardennes	<b>Landrichamps</b>	<b>2 100 €</b>	0 €	0 €	2 100 €	0 €
08 - Ardennes	<b>Rancennes</b>	<b>34 000 €</b>	24 800 €	-4 300 €	13 400 €	10 €
08 - Ardennes	<b>Revin</b>	<b>165 300 €</b>	35 800 €	0 €	88 500 €	41 000 €
08 - Ardennes	<b>Vireux-Molhain</b>	<b>97 100 €</b>	49 600 €	-520 €	27 900 €	20 100 €
08 - Ardennes	<b>Vireux-Wallerand</b>	<b>40 400 €</b>	10 800 €	0 €	27 700 €	2 100 €

## INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Coût estimé des mesures du Budget 2026 présenté par le Gouvernement Lecomte II sur les intercommunalités  
Mise à jour au 30 octobre 2025

Département	Nom de l'intercommunalité	Coût estimé des mesures	Dilico 2026	Retour du Dilico 2025	Baisse de la DCRTP	Baisse du PSR sur les locaux industriels
08 - Ardennes	CC Ardenne, Rives de Meuse	3 076 100 €	482 300 €	-144 690 €	281 000 €	2 457 500 €